



35-2024

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 11 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 11 juin, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 07/06/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, , Jean LESQUIR ;; Didier MASSACRIER

Absents excusés : Valérie GUILLAUME pouvoir à Frédéric MILLET, Hervé DUQUESNE arrivé en fin de conseil

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : autorisation signature subvention région

Le maire rappelle qu'en fonction du dernier récapitulatif des dépenses, en prenant en compte le redécoupage logement/espace public et commerces, il demande à être autorisé à faire une demande de subvention à la région sur une base de dépense à 1029006.85 HT pour la partie logements et espace publics.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et autoriser le maire à faire cette demande de subvention à la Région.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité d'autoriser le maire à faire cette demande de subvention à la région.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 25 /06/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 01 /07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240611-delib4-cm62024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024